

Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, devant les Corps constitués de Martinique à Fort-de- France, notamment sur la décentralisation dans les Dom, leur identité économique et culturelle, la protection sociale en Martinique, mercredi 4 décembre 1985.

Mesdames et messieurs,

- Vraiment je suis très heureux de me trouver parmi vous, j'allais dire de me retrouver parmi vous, car je garde de mes voyages précédents un souvenir très vif, très présent et je me flatte d'avoir pu, à travers les années, préserver des amitiés personnelles, des relations qui ont toujours été pour moi fort enrichissantes, dépassant tous les clivages politiques, touchant même à la racine de l'identité martiniquaise, avec celles et ceux, qui, à des titres divers, ont mérité la confiance de leurs concitoyens ou gèrent avec sérieux ce qu'il est souvent difficile de mener à bien.

- Avant même de commencer ce périple qui me mènera jusqu'à vendredi soir, je tenais à saluer les membres des Corps constitués que vous êtes, parlementaires, élus des deux assemblées, représentants des organismes consulaires ainsi que les chefs de service et fonctionnaires à divers titres.

- Lors d'un récent débat à l'Assemblée nationale c'était un débat budgétaire, M. Aimé Césaire, que j'avais le plaisir de voir à mon arrivée et que je saluerai dans son hôtel de ville, concluait son intervention par cette invite : "je passe mon temps à dire qu'entre l'intégration et la désintégration, il y a place pour l'invention".

- C'est à cette -recherche commune, qui doit nous être commune, à laquelle j'adhère pleinement, que les gouvernements se sont attachés, en tout cas depuis que j'ai pu m'en assurer en 1981. Des progrès ont été accomplis, heureusement. Dans certains domaines la direction était tracée : il reste à l'emprunter et à aller plus loin.

- Cette "invention" à laquelle nous sommes conviés s'applique à divers axes essentiels - j'en compte quatre pour la clarté de mon exposé - autour desquels j'articulerai mon propos :

- D'abord la construction d'un -cadre institutionnel adapté aux problèmes spécifiques des départements d'outre-mer et aux aspirations de leur population.

- Ensuite la mise en valeur de l'identité économique, sociale et culturelle propre à chaque département, grâce notamment aux contrats de plan, sur lesquels je reviendrai dans un instant.

- Troisième axe, la -recherche d'une meilleure intégration dans votre environnement, l'environnement international.

- Enfin, la définition des solidarités souhaitables avec la métropole.\

La question institutionnelle : la départementalisation n'a pas toujours répondu à tous les espoirs qu'elle avait suscités en 1946. J'ai vécu cette période et je vois bien comment les choses se sont passées. On avait souffert de l'époque précédente et un besoin s'était fait sentir de rechercher l'égalité dans la fusion avec la métropole. C'était un mouvement partagé par beaucoup de milieux professionnels, sociaux et politiques : marques d'attachement à la France, mais aussi sentiment que, par ce moyen, on vivrait dans une dignité mieux reconnue. Il ne faut donc pas rejeter ce qui a été accompli et qui a permis, pendant quarante ans, à ces départements de vivre et d'évoluer.

- Mais, enfin, si on dit que le statut du département conserve sa valeur parce qu'il concrétise un choix fait par vous-mêmes en vue d'établir cette égalité des droits de votre appartenance à la République, si, en effet, ce choix était constamment renouvelé, périodiquement, démocratiquement, au travers des consultations populaires, on doit dire que la départementalisation représentait un certain mode d'administration, représente, qui n'est pas toujours adapté aux spécificités de l'outre-mer.
 - Comme il ne s'agit pas de casser, de briser, de changer, de savoir ce que l'on veut faire, tirons-en le meilleur, l'essentiel, qui est le sentiment d'unité, d'identité, de force, en même temps que cherchons tout ce qui pourra permettre dans des mesures compatibles avec notre façon de vivre en commun, ce que l'on appelle la spécificité.
 - C'est ce que j'ai voulu, comme je m'y étais engagé en 1981, par la mise en oeuvre d'une double réforme : la décentralisation qui s'est appliquée outre-mer comme dans tous les départements métropolitains,
 - la régionalisation qui a traduit la volonté du gouvernement d'adapter, avant même la métropole, car le besoin en était plus pressant, les institutions locales en leur donnant de larges compétences, leviers nécessaires à la prise en mains de vos affaires dans les domaines qui vous concernent directement.
 - Elues à la représentation proportionnelle dès 1983, vos assemblées régionales ont permis, je le crois, une plus juste représentation des courants politiques.
 - Les forces vives de la Martinique, les responsables économiques, culturels, sociaux sont peut-être davantage associés à la tâche des institutions grâce aux comités consultatifs régionaux.
 - Et puis, il y a le contrat de plan dont je parlais il y a un moment, que vous avez signé le 19 décembre 1984 - il y a un an pratiquement - et qui engage solidairement la région Martinique et l'Etat pour les cinq années qui vont de 1984 à 1988 - 1989.
 - Une triple exigence a commandé son élaboration : objectivité du diagnostic, définition commune des priorités, maintien des concours de l'Etat à un niveau élevé. Au total (et non compris le logement social) les investissements prévus se montent à près d'un milliard dont presque exactement la moitié est financée par l'Etat.\
- J'ai été frappé par les autres axes, ceux que vous avez retenus et qui déterminent vos initiatives : je pense à un effort vigoureux de promotion de l'emploi et à l'affirmation, j'y reviens, de l'identité, autre façon de la dignité martiniquaise. L'emploi d'abord. D'une part, il s'agit de mieux préparer votre jeunesse rurale à la production de marché. D'autre part, dans les secteurs nouveaux, ce sont les métiers de pointe de demain qu'il faut développer : l'électronique, les énergies nouvelles, le génie électrique, les techniques du froid, que sais-je .. Ce même regard tourné vers l'avenir vous a également conduit à multiplier les initiatives pour développer la recherche dans l'agriculture, l'exploitation des sols et des sous-sols, le bio-médical, la pêche, l'aquaculture. C'est pour une large part votre oeuvre, mesdames et messieurs, soyez-en remerciés. Vous avez conçu, vous avez prévu, nous mettons en oeuvre ensemble.
- Les dispositions inscrites dans le contrat de plan ont permis à la Martinique, qui, il y a deux ans, avait une production de canne à sucre inférieure au quart de sa consommation, de tendre vers l'autosuffisance. De tendre, en vérité de s'en approcher de très près, ce qui donne une probabilité d'y parvenir à bref délai. L'irrigation est une autre priorité, déjà entrée dans les faits, l'objectif de 5000 ha irrigables devant être atteint à la fin du plan, donc fin 1988.\
- J'y reviens : affirmer l'identité martiniquaise est le second volet prioritaire de votre action. Celui-ci recouvre un champ d'application très vaste qui est celui de votre patrimoine sous toutes ses formes : langue créole, enseignements artistiques, développement de la vie culturelle, protection de l'environnement. La création d'un dictionnaire des créoles caribéens, les études consacrées à l'artisanat martiniquais, le renforcement des structures de l'enseignement artistique - qui accusaient un grand retard - sont autant d'instruments qui concourent à enrichir l'héritage culturel qui est le vôtre.
- C'est une bonne façon d'affirmer son identité. Elle constituera à son tour un apport supplémentaire et essentiel à la collectivité française tout entière et l'on ne m'a pas attendu pour

ceia.

- Au cours de mes voyages précédents j'ai pu constater que nombreuses étaient les initiatives déjà réussies, les réalisations qui tendaient à promouvoir cette identité culturelle. Et l'on doit l'expression de gratitude à ceux qui ont précédé le mouvement général.\

J'en viens au développement de la coopération régionale. La loi, vous le savez, vous a confié des compétences nouvelles dans ce domaine. Alors comment peut-on aller plus loin en associant les élus, par exemple, aux négociations internationales qui vous concernent naturellement en tant qu'île, ici-même.

- C'est une proposition dont j'ai souvent parlé avant 1981, depuis 1981, en suggérant que les assemblées locales soient consultées pour la conclusion de tout accord international. Bien entendu, il ne s'agit pas de définir une politique extérieure différente. Il faut que tout cela marche au même pas. Bien entendu, il ne s'agit pas de représentation diplomatique, on va toujours, - certains - imaginer que cela serait concevable dans les circonstances présentes alors que nous avançons si bien ensemble vers les objectifs réalisables et qui doivent promouvoir la Martinique. Mais enfin, vous êtes loin de la métropole. Il y a des problèmes que vous connaissez mieux que personne, ceux de votre voisinage, qui ne ressemblent à aucun autre de l'autre côté de l'Atlantique, sur lesquels vous avez quand même le droit d'avoir un avis, vous avez une expérience, un jugement, une façon de voir irremplaçables. Je souhaite donc que pour les accords internationaux qui toucheront la région, la vaste région du monde où vous êtes, vos élus désignés à cet effet, puissent se joindre et finalement éclairer la marche générale de nos affaires.\

Vous connaissez la convention de Lomé, Lomé III, convention passée entre la Communauté économique européenne à laquelle je participais, hier, cette nuit même, que j'ai quittée à quelque deux heures ou deux heures et demie du matin, parce que cette Communauté, pratiquement à douze - elle est encore à dix juridiquement - mais en fait à douze, a dû examiner un ensemble considérable de propositions tournant autour d'une union monétaire, économique, d'un marché, d'un véritable marché intérieur qui serait alors de 350 millions d'habitants. Vous imaginez à quel point l'Europe serait en mesure d'affronter toutes les concurrences. Et puis d'autres décisions à signification politique, dans le bon sens du terme.

- Eh bien cette même Europe, elle a fait Lomé, les accords de Lomé I, II et maintenant III qui ont été initiés par des Commissaires européens français, ce qui montre bien qu'il y a une tournure d'esprit, une façon d'aborder les problèmes qui nous est propre à vous, à nous tous, mesdames et messieurs.

- Cette convention a été passée avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle prévoit, pour la première fois, une coopération régionale qui rend possible des accords entre les Etats de la zone, zone Caraïbe et les régions Guadeloupe, Martinique et Guyane. Alors cela pose quand même des problèmes. Je veux dire que ce qui est un progrès risque d'apparaître comme limité dans la mesure où, en même temps, un autre -plan, qui est le -plan émis par M. le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Reagan, vise cette région et sans avoir englobé les mêmes départements d'outre-mer. Et il ne faut pas se lancer dans une concurrence, mais enfin, il est vrai que si d'un côté il y a l'avantage de deux plans, de deux conventions, de deux formes d'aides, il ne faut pas que les départements d'outre-mer français soient pénalisés par -rapport aux autres. C'est un sujet que je traite et sur lequel je pense parvenir à des solutions raisonnables.\

D'ailleurs, il ne faut pas exagérer la portée pratique d'un certain nombre de dispositions couchées sur le papier. Un certain nombre d'Etats voisins, dans les Caraïbes, le sait mieux que moi. Mais enfin, il convient d'agir dans trois directions :

- Développer une action économique dans l'ensemble des Caraïbes à partir de vos départements. Vous avez quelques réalisations exceptionnelles, mesdames et messieurs. Je pense à votre hôpital, par exemple, et qu'est-ce qui empêche - si il y a des règles administratives un peu compliquées, qu'il faut simplifier, et puis votre assemblée est parfaitement capable de le concevoir - qu'il devienne un centre dans lequel, c'est déjà le cas, mais d'une façon non avouée, non officielle, dans lequel l'ensemble des Etats de la région aurait je crois, grand intérêt à venir, connaître les remarquables réalisations techniques et la qualité médicale des soins.

- Voici un exemple précis dans lequel une action économique se passe naturellement. mais vous

comprenez bien le développement que l'on pourrait faire. Mais enfin, l'action économique pour l'ensemble des Caraïbes, je répète ma formule, à partir d'un département comme la Martinique, c'est un exemple concret, ce n'est pas le seul.

- Il faut accroître les capacités d'exportation à destination des pays voisins. Et pour cela il faut développer ou utiliser votre potentiel. C'est un problème très difficile, mais on doit penser de quelle façon le phénomène inverse se produit, c'est-à-dire des importations qui viennent concurrencer vos entreprises.

- Troisième point, coordonner l'action des départements entre eux, antillais et guyanais, par le développement de structures de concertation appropriées.

Puis aussi - vous me l'auriez dit si je l'oubliais, mais je ne l'oublierai pas, car c'est une de mes préoccupations principales - il faut remédier autant qu'il est possible aux disparités sociales. En tout cas celles qui dépendent de la volonté collective doivent pouvoir être réalisées.

- C'est la solidarité toute simple qui doit exister entre nous, entre vous. Des disparités subsistent, et j'ai quand même remarqué, quelquefois, ce n'est pas la seule fois, que souvent ceux qui les dénoncent sont les mêmes qui les ont laissé durer plus longtemps qu'il ne fallait. Mais, enfin, cela c'est un pêché très traditionnel dans la vie politique : après tout pourquoi est-ce que cela n'aurait pas été fait déjà depuis longtemps.

- Mais il est vrai que si l'établissement d'une parité sociale est une revendication permanente qui vous est certainement à tout moment soumise, qui doit vous poser à vous-mêmes élus des problèmes très complexes. Celle-ci n'a jamais été entendue comme un alignement complet du régime des départements d'outre-mer sur celui de la métropole.

- C'est pourquoi un effort de clarification doit être fait pour mesurer l'ampleur des problèmes à résoudre, pour dresser le bilan de la politique depuis quelques années et surtout savoir et définir ce qui reste à accomplir.

J'attends beaucoup de ce voyage, mesdames et messieurs, pour compléter mon information. En ce sens, vous êtes également irremplaçables pour informer le chef de l'Etat et être les interprètes qualifiés des populations que vous représentez, sans exiger, bien entendu, l'apport que représentent le commissaire de la République et l'ensemble des services qui sont sous son autorité.

- Et cet effort de clarification doit être fait pour mesurer l'ampleur de ces problèmes. La politique de départementalisation, je l'ai dit tout à l'heure, avait pour objectif, avant 1981, d'assurer progressivement à tous les mêmes droits, les mêmes avantages qu'en métropole.

- Mais la protection sociale des risques différents comportait des inégalités, des carences prononcées :

- le minimum vieillesse, par exemple, était inférieur à celui de la métropole,

- les prestations familiales étaient moins favorables, notamment du fait du maintien de l'obligation d'activité pour les prestations familiales, pourtant supprimé en métropole dès 1978,

- le mécanisme appelé à compenser la faiblesse des prestations individuelles par le versement de prestations collectives par l'intermédiaire du Fonds d'action sanitaire et sociale, qui avait été gelé depuis 1980,

- l'allocation compensatrice aux personnes handicapées instituée par la loi du 30 juin 1975 et qui n'est pas versée.

- Bon, cet héritage n'est pas entièrement apuré, c'est un travail de longue haleine. On peut dire quand même qu'il a été allégé par diverses mesures récentes :

- les crédits du Fonds d'action sanitaire et sociale ont été débloqués et augmentés. Ils sont depuis 1983 entièrement consacrés aux cantines scolaires, dont le rôle est essentiel pour la santé des enfants et des adolescents,

- le critère d'activité pour le versement des prestations familiales, grave problème, a commencé d'être levé au début de cette année même pour certaines catégories ne pouvant accéder à un emploi, à aucun emploi. Et surtout une décision récente du gouvernement l'a supprimée complètement pour l'attribution de l'allocation logement. C'est une décision importante, vous l'avez très souvent réclamée. Il vous restera certainement d'autres choses à demander : en tout

cas enregistrons ce qui a été fait et tentons toujours de compléter par l'effort en commun des responsables à tous les niveaux et dans toutes les disciplines.

- Je ne voudrais pas oublier l'extension de l'allocation compensatrice aux handicapés adultes, la suppression totale du critère d'activité pour l'ensemble des prestations familiales.

- Eh oui, cela reste à faire et je pense que cela - surtout ce dernier point - pourrait être mis au net par un plan limité que l'on pourrait estimer à trois années pour concilier le souhaitable et le possible.\

J'ai voulu, dès mon arrivée en Martinique - vous voyez, je n'ai pas eu beaucoup le temps de me retourner, avant de vous rencontrer - j'ai voulu préciser d'emblée pour les populations qui nous écoutent que vous retrouverez, avec lesquelles vous vivez, un tableau d'ensemble, sans omettre un certain nombre de précisions et de détails nécessaires, parce que la qualité de vos assemblées et de votre administration me permettait, dès le point de départ, de bien cadrer, de viser exactement ce qui, en dehors de tous propos, qui seraient démagogiques ou inutiles, de savoir ce que l'on peut faire, donc ce que l'on doit faire dans toutes les directions que j'ai rappelées sur lesquelles vous vous êtes engagés, bien avant que je vous en parle, mais qui m'ont paru devoir être retenues par la puissance publique en même temps que l'on trouvera le -concours des assemblées locales.

- Je suis heureux d'avoir pu le faire, c'est une bonne prise de contact. Enfin, j'ai déjà un peu rencontré la population dans les rues, le long de mon parcours. Je me sentais tout à fait à l'unisson de cette population enthousiaste, heureuse d'accueillir le Président de la République française, leur Président, une fois que les élections sont faites et les élections sont faites pour que chacun choisisse : forcément, cela ne se passe pas de la même façon dans les consciences et dans les isolements, mais c'est la règle, une bonne règle et quand c'est fait il faut bien que la République marche. Il faut bien que vos départements et vos régions fonctionnent. A ce moment-là, on doit tous mettre la main à la tâche sans en quoi que ce soit négliger ce qui fait l'originalité de chacun et de chaque tendance, mais en pensant que la République, que la France, tout simplement, a besoin de tous ses fils et qu'elle obtiendra leur -concours si elle reconnaît en même temps que tous ses fils, non seulement ont besoin d'elle sur le -plan de la vie quotidienne, matérielle, mais aussi pour qu'ils se sentent davantage eux-mêmes, pour que leur dignité soit pleine, entière. Ils sont aussi des fils et des filles de France, mais ils sont eux-mêmes, et le devoir de la France c'est de concevoir qu'elle représente un vaste ensemble où chacun doit pouvoir s'accomplir. Voilà ce que je voulais vous dire, mesdames et messieurs. Nous aurons l'occasion de nous revoir ici ou là, nous rencontrer à travers le chemin de Martinique. J'ai l'impression que je vais encore voir pas mal de choses au cours des brèves heures qui me sont accordées. Chaque fois que j'aurai l'occasion de rencontrer des élus locaux, sur place ce sera pour moi d'abord le souvenir de ma propre vie, celle de représentant du peuple qui fut la mienne pendant quelques 35 ans avant d'accéder aux fonctions que j'exerce aujourd'hui.

- J'essaierai d'avoir le regard aussi clair que possible. Il y a ce que l'on me dira, il y aura ce que l'on ne me dira pas, mais qu'on sentira au plus profond de soi. Il y a la pudeur naturelle de ceux qui s'expriment. Il faut pressentir ou il faut deviner ce qu'il y a derrière les mots. Et je suis sûr, que ce que je découvrirai derrière les mots sera plus fort encore que ce qui sera dit.

- Merci mesdames et messieurs.

- Vive la Martinique,

- Vive la République,

- Et vive la France.\